



LA NOUVELLE GÉNÉRATION FÊTE HALLOWEEN



**B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L**

**C
O
M
M
U
N
E

D
E

S
A
I
N
T

V
A
A
S
T

S
U
R

S
E
U
L
L
E
S**

Sommaire

- *Le mot du Maire*
- *Les réunions de Conseil & de la CDC du Val de Seulles*
- *les Travaux*
- *Les Associations*
- *Album photos*
- *Revue de Presse*

Le site Internet :

www.Saintvaastsurseulles.fr

Contact mail : saintvaastsurseulles@orange.fr

Téléphone/ fax 02.31.80.37.14

Adresse postale : Mairie square de Bridford 14250 St VAAST/ SEULLES

N E W S

COMITE de REDACTION

Responsable de Publication

André MARIE

*Avec l'aimable participation des
responsables d'Associations*

Réalisation et Conception

Mairie de St Vaast



Mieux VIVRE,

Mieux ETRE !

Il est toujours plaisant de faire un éditorial de fin d'année et d'arriver à la période des Vœux. En effet c'est le moment des bilans, des rétrospectives et des synthèses d'une année. Ce dernier bulletin de l'année 2013, au fil des pages égrène la vie associative de notre village, avec ses temps forts, et ses périodes un peu plus faibles.

Une commune, finalement c'est comme une famille ! Et tout comme une famille, il faut protéger sa commune dans tous les sens du terme. Soyez persuadé que c'est ce que vos élus, au quotidien, dans l'intérêt général, font. Pour cela ils donnent de leur temps, de leur énergie, de leurs compétences.

Alors protéger sa commune, c'est prendre position sur un argumentaire construit, c'est défendre ses habitants, c'est mener des combats que l'on gagne ou que l'on ne gagne pas ! Depuis plusieurs années j'interviens pour que chaque hameau, chaque habitant puisse bénéficier du HAUT DEBIT INTERNET. Nos interventions constantes près du Conseil Général, interlocuteur privilégié en la matière, sont écoutées, mais pas abouties ; Ne nous décourageons pas, il faut persévérer.

Nous sommes en plein débat sur les rythmes scolaires. La rentrée 2014 verra se mettre en place dans les trois groupes scolaires de la CDC du VAL de SEULLES la semaine des 4 jours et demi. Les emplois du temps sont définitivement arrêtés. Nous étudions en ce moment le Projet Educatif Du Territoire (PEDT). Ce PEDT sera construit sur la base du projet éducatif des Centres de Loisirs afin d'utiliser les compétences de nos agents pour les activités PERI-SCOLAIRES. Cette réforme représente un coût pour notre communauté de Communes, à nous de rester vigilant et de savoir compter « au plus juste ».

Cette année 2014 donnera lieu aux commémorations du 70ème anniversaire du débarquement. Notre village participera à ces moments de souvenirs avec un accent particulier pour les victimes civiles. Nous le ferons conjointement avec la commune de JUVIGNY sur SEULLES.

Année aussi du renouvellement des Conseillers municipaux. Avec votre maire, votre conseil renouvelé, notre Secrétaire Madame ACHARD, les agents de la CDC du Val de Seulles, avec les bénévoles des associations, animateurs exemplaires de l'esprit citoyen, avec votre aide et celles des hautes autorités je souhaite que pour vous tous 2014 soit la continuité du mieux vivre et mieux être à St VAAST.

Votre Maire

André MARIE

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les REUNIONS de CONSEIL

Il est techniquement, et économiquement impossible de vous reproduire intégralement tous les textes de chaque réunion, (Conseil Municipal ou Conseil Communautaire). Seules des têtes de chapitre sont mentionnées. Il vous est toutefois possible de consulter les comptes rendus des toutes ces réunions en Mairie

• **Compte rendu de la réunion de conseil du 30 Septembre 2013**

L'an deux mille treize, le trente septembre à 20 h 30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire.

Etaient Présents : Messieurs Claude MORELLE, Edouard de LABARTHE Mesdames BONTEMPI Patricia FIERVILLE Yvette, HELLIOT – CONIN Yvette -HEMARD Françoise , Messieurs Philippe FIERVILLE, Christophe MOUCHEL, Philippe SIMONNE.

Absents excusés : Mme Martine GAUTHIER-

Madame Martine GAUTHIER Donne pouvoir à Madame BONTEMPI Patricia

Secrétaire de Séance : Mme FIERVILLE Yvette

-BILAN de la SAISON ESTIVALE des GITES:

Monsieur le Maire présente les résultats des locations de gîtes arrêté au 31 Août 2013 – Bilan favorable qui nécessite malgré tout un ajustement des prix de location qui n'ont pas évolué depuis 3années consécutive et qui avec les cérémonies du 701ème anniversaire et Championnat du monde équestre nécessite une augmentation.

Après débat le conseil municipal délibère et donne un **AVIS FAVORABLE** à l'Unanimité – pour **une augmentation de 5% valable à partir de 2015.**

Sous réserve d'acceptation du prestataire de service : « Réservation gîte de France ».

-MODIFICATION BUDGETAIRE :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser les chèques suivants :

150€	désistement de location de la salle la Vadastine
23,69€	remboursement GROUPAMA- Club des primevères
117.71€	remboursement, détérioration matériel du gîte 8042
119,90€	remboursement GROUPAMA –recharges d'extincteurs.

INSCRIPTION en DFEPENSES d'INVESTISSEMENT.

Comme prévu lors de la réception des Travaux de la HALTE RANDONNEURS, une programmation d'ouverture et de fermeture a été installée sur les sanitaires de la HR, par l'entreprise LUTHINIER pour un coût de 789€36

Vote Unanime



REUNIONS de CONSEIL suite

TRAVAUX GÎTE « LE PETIT DOMAINE »

Le sol de la salle de ping-pong est en mauvais état. L'entreprise HAVIN a été contactée et propose 2 devis

1^{er} réparation partiel des endroits vétuste pour 3.139,€83

2^e réfection totale du sol pour 2407.95€

à l'unanimité le conseil vote pour la réfection totale, cette dépense sera inscrite en investissement. Pour deux mille quatre cent sept €95

DÉGATS DES EAUX « GÎTE DE GROUPE »

Suite aux intempéries de juillet, les occupants du gîte de groupe avaient malencontreusement laissé la fenêtre des douches, ouverte. Il en résulte des infiltrations qui endommagent le plafond de la Cuisine. L'association prend en charge les réparations. Un devis a été effectué par l'Entreprise DEBOISNE. Coût 932€88 les travaux seront entrepris dès que possible.

MATERIEL à REMPLACER au gîte le PETIT DOMAINE

Monsieur le maire fait état de conseils adressés par des locataires du gîte en matière de couchage.

1^{er} remplacement intégral de la chambre (lit 1m40) par une nouvelle chambre avec lit en 1m60

2) le remplacement simple du matériel usé.

Les devis seront donnés pour la prochaine réunion de conseil.

SUBVENTION CLASSE de NEIGE

2 enfants de la commune sont concernés par un séjour en classe de neige. Le coût de cette opération est arrêtée à la somme de 610€ par enfant.

Après délibération, et en fonction de la participation des autres communes de même strate, il est décidé à l'unanimité de donner 61€ par enfant soit une dépense de 122€ à inscrire sur le budget 2014

PC INFORMATIQUE WINDOWS 7

Le matériel informatique actuel n'est plus en conformité avec les logiciels toujours plus performants. Il est nécessaire d'acheter un nouveau matériel.

Un devis a été demandé à « génération net » pour 464.56€. Des conseillers souhaitent un deuxième devis. Christophe MOUCHEL est chargé de cette démarche près de la Sté AIDEC à Villers Bocage.

RECENSEMENT de La POPULATION

La population de St VAAST sera recensée au cours du 1^{er} trimestre 2014

Monsieur le Maire propose de confier cette tâche à Marion ROZIER étudiante.

Outre la somme prévue pour ce service, une indemnité de transport de 150€ lui sera allouée Pour ces déplacements.

COMMEMORATION du 70^{ème} ANNIVERSAIRE Du DEBARQUEMENT

Voir document annexe

ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire des Maires de France concernant la réglementation sur le mode de scrutin des prochaines élections municipales les 20 et 27 mars 2014.

Il est ensuite procédé à un tour de table pour connaître les sentiments de chacun.



Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire présente le calendrier des prochaines réunions.

Samedi 11 Janvier 2014

Cérémonie des Vœux

Lundi 24 Février 2014

Préparation du Budget primitif

Renouvellement des Conseils Municipaux :

Le Dimanche 23 Mars 2014 et éventuellement le dimanche 30 Mars 2014.

Monsieur le Maire présente la nouvelle réglementation en matière de candidature aux élections municipales.

ORDRE du JOUR

RENOUVELLEMENT CONTRAT ODYSSEE.

Le contrat de maintenance en cours prend fin le 31 décembre 2013. En application des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics et régi par ce même code et le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de fournitures courantes et de services, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un nouveau contrat de maintenance d'une durée de 2 ans : du 01/01/2014 au 31/12/2016 pour un montant annuel HT de 404€49.

PRESENCE VERTE

- Après avoir présenté la nouvelle convention de PRESENCE VERTE, relative à la gratuité des frais de la mise en service (participation de la Commune 15€) Monsieur le Maire propose de contribuer à hauteur de
- 2€ mensuellement par abonné imposable ou pas, soit 24€ par an

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR.

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2013 sera mandaté à Monsieur PIGNOT Receveur Municipal. Avis favorable unanime

DECISION MODIFICATIVE DES RESTES à REALISER

Le devis de Monsieur HAVIN – carrelage de la salle de jeux du « Petit Domaine » sera bien exécuté au cours du 1^{er} trimestre 2014 : montant TTC 2407,95€

De même la prise en charge du raccordement électrique du pavillon de la Famille de QUATREBARBES, sera bien honoré dès la présentation de la facture de ERDF soit 2.601,€

D'autre part et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remplacement du matériel informatique et désigne la Sté AIDEC – Route de Caen à VILLERS BOCAGE – comme fournisseur en fonction des prestations mentionnées sur le devis pour un montant de 765€.

RECENSEMENT

Madame Marion ROZIER a été retenue comme agent recenseur.

Le Conseil Municipal décide de lui octroyer une indemnité de déplacement de 150 € en plus de l'indemnité attribuée par l'Etat.



Réunion de Conseil (suite)

COMMEMORATION DE L'ANNIVERSAIRE DU 06 JUIN 1944 – 70^{ème}

Conformément à la « labellisation » des initiatives, signée en partenariat avec la Région, la Communauté de Commune, la Commune de St VAAST sur SEULLES programme les manifestations suivantes :

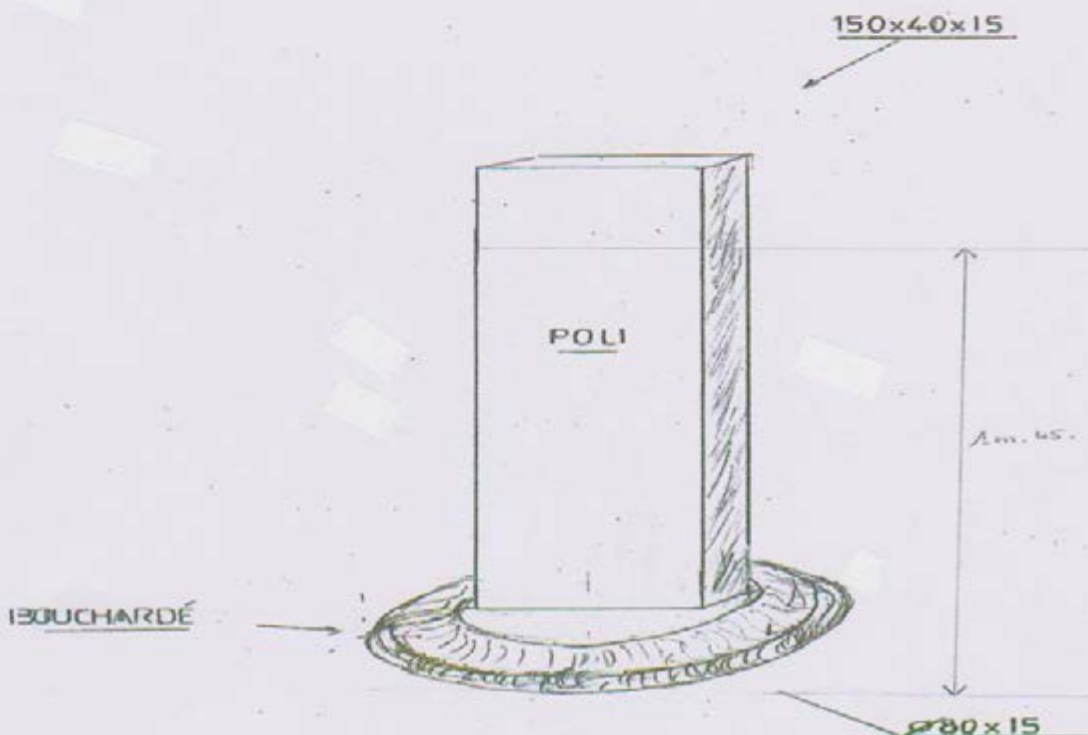
Le 06 Juin 2014 en soirée, les enfants se rendront fleurir les lieux où sont tombées les victimes civiles

Le Vendredi 27 Juin 2014 soirée évocation à 20h30 avec veillée du souvenir
Le film tourné en 2004 sera projeté, et dans la mesure du possible, les dernières évocations recueillies.

Le Dimanche 29 Juin 2014 manifestation du souvenir en mémoire des victimes civiles. Une stèle sera érigée dans le cimetière (**Devis SA LEMERRE 1.300€ ttc**)

Vote unanime

Les inscriptions sur la plaque commémorative et sur le monument aux morts seront nettoyées. (devis en cours)



SEANCE DU MARDI 09 Juillet 2013-

Compétence SCOLAIRE

*Construction du Groupe scolaire de TILLY sur SEULLES
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre et des missions de CSSI et
d'OPC.*

*Indemnité de concours et de jury
voirie
Maîtrise d'œuvre chargée des aménagements de la rue du bois d'Orceau et
des abords du groupe scolaire de Tilly sur Seulles
Ecoles du Val de Seulles – Acquisition de matériels informatiques
Cuisine scolaire de Fontenay le Pesnel – Achat d'un réfrigérateur
Travaux de mise aux normes de la cuisine de Fontenay le Pesnel
Réforme des rythmes scolaires*

Compétence VOIRIE

*Cession de la remorque BRIMONT de 12 Tonnes
Décision modificative n°2 du budget primitif 2013
Convention de transfert de la gestion de la voie communale n°2 de Carcagny
Mise à disposition des voiries de Carcagny, valeurs et opérations non
budgétaires*

Compétence CLSH

*Contribution pour la mise à disposition des BUS du SIVOS sans chauffeur
pour la période d'août 2013*

Commission FINANCES

*Ouverture d'une ligne de Trésorerie- Demande de financement
CAM*

Questions diverses

*Zone Intercommunale d'activités de TILLY sur SEULLES – Terrain d'accès
Contrôle des points d'eau par le SDIS
Groupe scolaire de Tilly sur Seulles – Consultation pour le choix d'un contrôleur
technique, d'un coordinateur SPS et la réalisation de test d'étanchéité du futur bâtiment.
Composition du conseil communautaire en vue des échéances électorales de mars
2014.
Alignement du trottoir, rue Massieu à Fontenay le Pesnel.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SEULLES

SEANCE DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2013

La Mission Locale Caen La Mer : Intervention de M. Philippe DUBOIS-PERRIER et de M. Yann LOUISE

COMPETENCE VOIRIE

- *Transfert de l'emprunt contracté par la Commune de CARCAGNY au titre de la compétence Voirie*
- *Programme voirie 2013 – Validation des travaux sur Tilly sur Seulles*
- *Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – exonérations individuelles 2014*
- *Première édition du Forum Intercommunal des Associations*

COMPETENCE SCOLAIRE

- *Travaux de mise aux normes de la cuisine scolaire de Fontenay le Pesnel*
- *Agent de sécurité le midi pour la traversée de la route de Caumont à Fontenay LP*

Les effectifs scolaires 2013/2014 s'établissent ainsi :

Nombre d'élèves	Audrieu	Fontenay le Pesnel	Tilly sur Seulles
Ecole maternelle	65	72	112
Ecole primaire	129	91	187
Effectif par site scolaire	194	163	299
Effectif des écoles du Val de Seulles	656		

- *Création d'un temps d'intervention supplémentaire d'une demi-heure le midi au restaurant scolaire d'Audrieu*
- *Maintien du temps d'intervention d'un quart d'heure le matin à l'école maternelle de Tilly sur Seulles*

- *Création d'un temps d'intervention supplémentaire d'une demi-heure le midi au restaurant scolaire d'Audrieu*
- *Maintien du temps d'intervention d'un quart d'heure le matin à l'école maternelle de Tilly sur Seulles*
- *Création d'un Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - secteur non marchand – Service Scolaire de Tilly sur Seulles –*
- *Garderie périscolaire de Fontenay le Pesnel – Visite de la PMI -*
- *Événementiel : Journée du Vent à Audrieu le samedi 28 septembre 2013*

Ouverture du Secrétariat du SIVOS

- *Mise en place de la réforme des rythmes scolaires*

COMPETENCE JEUNESSE

*Mise à disposition du bus du SIVOS de TILLY SUR SEULLES
Accueil de Loisirs des 6/10 ans – forte fréquentation et locaux insuffisants*

Vérification des points d'eau Incendie par le SDIS

Déviation de la RNI3

SEANCE DU MARDI 15 OCTOBRE 2013

SDIS : Intervention du Capitaine Jacques ALLARDIN sur la refonte de la Défense Extérieure Contre l'Incendie dit DECI

Lecture du compte rendu de la séance précédente et approbation –

Finances – Point financier intermédiaire – exercice 2013 -

M. André MARIE présente les sections d'investissement et de fonctionnement du compte administratif intermédiaire 2013. Les chiffres sont arrêtés aux 4 octobre 2013. Le réalisé est conforme au prévisionnel.

Il est relevé que l'exercice 2014 devra prendre en compte la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur quatre mois et qu'une prospection serait intéressante.

M. LEBOUTEILLER confirme qu'après validation des emplois du temps des écoles, prévue pour le 25 novembre 2013, le coût de la réforme sera affiné.

COMPETENCE SCOLAIRE

Réforme des rythmes scolaires : Compte rendu des travaux de concertation

Projet de construction du Groupe Scolaire de Tilly sur Seulles

- Compte-rendu des travaux sur la fonctionnalité du bâtiment
- Délimitation de la parcelle
- Agent de sécurité le midi pour la traversée de la route de Caumont à Fontenay LP

COMPETENCE JEUNESSE

Travaux de réfection des peintures de la garderie scolaire de Fontenay le Pesnel

Construction des deux abris de stockage à l'école primaire de Fontenay LP

Relais Assistantes Maternelles : Chauffage de la salle d'accueil de Fontenay le Pesnel

Création de postes d'animateurs non permanents – Année scolaire et petites et grandes vacances 2013/2014 –

Compte rendu de la commission Jeunesse du 23 septembre 2013

Monsieur André MARIE indique que le compte rendu des travaux de la Commission Jeunesse est à disposition au secrétariat de la Communauté de Communes ainsi que les bilans des accueils de loisirs.

COMPETENCE VOIRIE

M. Jean-Louis LEBOUTEILLER propose de fixer une réunion de la Commission Intercommunale le 23 octobre 2013 à 18 h 00 à la Mairie de Tilly sur Seulles.

Service expérimental d'une navette entre Tilly sur Seulles et la Station TER d'Audrieu

Afin de développer le transport en commun, limiter l'usage de l'automobile, M. le Président propose de mettre en place un service expérimental de navette entre Tilly sur Seulles et la Station TER d'Audrieu.

Téléthon 2013

70^{ème} anniversaire

M. le Président rappelle la tenue d'une réunion le 29 octobre prochain sur les festivités du 70^{ème} anniversaire organisée par M. Stéphane JACQUET, coordonnateur du projet.

Zone intercommunale d'activités à Tilly sur Seulles – Achat du terrain d'accès et prime d'éviction

➤ SEANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2013

Communauté de Brigades de gendarmerie de Tilly sur Seulles - Présentation du Major Bellache

Lecture du compte rendu de la séance précédente et approbation –

COMPETENCE SCOLAIRE

- *Réforme des rythmes scolaires : Validation des emplois du temps des écoles du Val de Seulles*
- *Projet de construction du Groupe Scolaire de Tilly sur Seulles – Validation de l'Avant-Projet Sommaire*

Compte rendu de la commission du 22 octobre 2013

Maintenance du parc informatique scolaire

La maintenance est toujours assurée par M. Vincent LEFRANCOIS.

Maintenance du groupe scolaire d'Audrieu

Impayés des frais de cantine/garderie/études et ALSH

Un courrier sera adressé aux familles concernées avec copie au maire de la commune de domicile (copie envoyée par mail).

Les personnes en grande difficulté seront conviées à saisir le C.C.A.S. de leur commune.

COMPETENCE VOIRIE – Programme 2013 : Travaux sur Tilly sur Seulles Travaux voirie - VC n°4 sur Ducy Sainte Marguerite -

Téléthon 2013

70^{ème} anniversaire

- Modifié par [Loi 66-1022 1966-12-29 art. 1 JORF 30 décembre 1966](#)
- Modifié par [Loi 75-1329 1975-12-31 art. 1 JORF 1er janvier 1976](#)

Sont inscrits sur la liste électorale, sur leur demande :

- 1° Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins ;
- 2° Ceux qui figurent pour la cinquième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux. Tout électeur ou toute électrice peut être inscrit sur la même liste que son conjoint au titre de la présente disposition ;
- 3° Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires publics. Sont également inscrits, dans les mêmes conditions, les citoyens qui, ne remplissant pas les conditions d'âge et de résidence ci-dessus indiquées lors de la formation des listes, les rempliront avant la clôture définitive. L'absence de la commune résultant du service national ne porte aucune atteinte aux règles ci-dessus édictées pour l'inscription sur les listes électorales.

Inscriptions et radiations sur la liste électorale.

Inscription volontaire : Pour les habitants du village non-inscrits, vous pouvez vous présenter en Mairie avant le 31 Décembre dernier délai, muni d'une carte d'identité, en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois, afin de procéder à votre inscription.

Inscription d'office : Pour toutes les personnes ayant atteint la majorité dans l'année civile écoulée et s'étant fait recenser dans la commune lors du recensement militaire. Jn courrier d'information leur est envoyé d'office.

Radiations : Les électeurs inscrits sur la liste électorale, n'ayant pas voté depuis un certain nombre d'années et ne pouvant justifier de leur adresse récente dans le village sont radiés par la commission ad hoc. Un courrier leur est envoyé d'office. La mention du facteur : Inconnu, n'habite pas à l'adresse indiquée, pas de boîte aux lettres à ce nom justifie la radiation. Toutefois lors du scrutin, l'électeur considérant avoir été radié à tort peut se faire ré-inscrire par l'intermédiaire du Président du tribunal d'instance, à condition de pouvoir fournir les documents justificatifs.

ELECTIONS				
<u>Dates</u>	<u>Elections</u>	<u>Durée du Mandat</u>	<u>Dernières élections</u>	
20/30 Mars 2014	Municipales	6 ans	2008	
25 Mai 2014-	Européennes	5 ans	2009	
2015	Conseillers Départementaux Ex Conseiller Général	6 ans	2008 CG	
2015	Conseillers Régionaux	6 ans	2010 CR	
2017	Présidentielles	5 ans	2012	
2017	Législatives	5 ans	2012	



La NOUVELLE REGLEMENTATION

Pour les ELECTIONS MUNICIPALES dans les COMMUNES de MOINS DE 1000 habitants



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

ÉLECTEURS

2014

ÉLECTEURS
Ce qui va changer

Votez :
un geste citoyen


AMF

NOUVEAU et OBLIGATOIRE

*Présentation d'une pièce d'identité pour voter(CNI, Permis de conduire ou tout autre pièce avec photo)

*Déclaration de candidature .

* Impossibilité de voter pour une personne non candidate



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

**COMMUNE
DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**

Le Mode de scrutin ne change pas :
Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages sont dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui n'est pas déclarée candidate

La liste des personnes candidate dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre choix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seules les suffrages en faveur des personnes candidates seront prises en compte.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune

Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage) dans la limite de 11 conseillers

LE FUTUR

Groupe Scolaire . Tilly sur Seulles



Vue sur entrée des écoles

RENTREE 2014..... ce que vous devez SAVOIR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Val de Seulles



LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



COMPETENCES ECOLES & ENFANCE-JEUNESSE

Réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires vise à favoriser la réussite scolaire de tous. Ainsi le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes mis en œuvre à la rentrée scolaire 2014 :

- l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 4,50 jours incluant le mercredi matin,
- une journée de classe de maximum 5 heures 30,
- une demi-journée de maximum 3 heures 30,
- une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.

L'application de ce décret a donné lieu à un travail de réflexion, conduit depuis janvier 2013, au sein de la Communauté de Communes avec les élus, les équipes enseignantes, les délégués de parents d'élèves, le service Jeunesse. Il en résulte la détermination d'un emploi du temps de l'école et des services périscolaires qui vous est communiqué dans ce livret.

Les horaires de l'école ont été définis en adéquation avec le rythme de l'enfant et validés par les Conseils d'Ecole.

En ce qui concerne les activités périscolaires, deux axes de développement guident notre démarche : la recherche d'une continuité éducative par la cohérence des actions des différents partenaires éducatifs entre le temps à l'école, le temps libre autour de l'école (matin, midi et soir) et le temps libre (mercredi après-midi, samedi, vacances), et, l'offre d'activités périscolaires diversifiées, organisées et de qualité.

Ce document vous informe des nouveaux horaires scolaires applicables à partir de la rentrée scolaire 2014 et des services périscolaires (feuillet à conserver), et, se veut consultatif sur l'utilisation des services mis à votre disposition.

Nous vous remercions de nous retourner le questionnaire joint dûment rempli. Son objectif est de nous permettre une mise en place des actions de manière la plus efficace et opérationnelle possible dès septembre.

COMPETENCES ECOLES & ENFANCE-JEUNESSE

Réforme des rythmes scolaires

Les différents temps :

La Communauté de Communes organise et encadre des services à destination des enfants et des familles. Les **différents dispositifs sont ouverts à tous les enfants et ne sont pas obligatoires.**

La garderie :

Cet accueil fonctionne le matin, le soir et le mercredi midi avant l'entrée et à la sortie de la classe. « Les enfants sont accueillis dans un espace d'animation adapté, dédié aux jeux libres et/ou encadrés »*. Service payant.

Tarif : 1,10 € la ½ heure. Le goûter est servi à la 2^{ème} ½ heure de présence.

Les enfants, utilisant le service de ramassage scolaire, sont encadrés gratuitement de la descente du bus jusqu'à l'accueil par les enseignants et de la sortie de la classe jusqu'à leur montée dans le bus.

La pause méridienne : Restauration, Récréation, Animation

Ce service permet aux ½ pensionnaires de se restaurer et de se détendre. Le temps est découpé entre la prise du repas et une récréation.

Service payant : tarif cantine 3,28 €

Selon les écoles, certains jours, des animations supplémentaires et encadrées sont proposées aux ½ pensionnaires volontaires (jeux, motricité, arts plastiques, informatique...).

L'étude surveillée :

Cette action favorise la réalisation des leçons. Les animateurs prennent en charge les enfants après la classe. L'activité se déroule de la manière suivante : goûter + aide aux devoirs. Service payant.

Tarif : 2,20 € l'heure, 1,10 € la ½ heure. La première heure est indivisible.

L'accueil de loisirs du mercredi après-midi :

Ce dispositif permet aux enfants de partager des loisirs collectifs de qualité. En septembre 2014, ce service fonctionnera à la 1/2 journée. La prise en charge se fera dès la sortie des classes. Les enfants pourront, après le repas pris ensemble à la cantine, profiter des activités culturelles, sportives, artistiques, ou de détente... Service payant. Tarif en fonction des quotients familiaux.

Les activités périscolaires : Nouveau

Ce temps, né de la réforme, se veut être un temps éducatif à part entière. Les activités proposées auront pour finalité de favoriser l'épanouissement, l'implication dans la vie en collectivité et l'éveil de l'enfant. Ce temps se déroulera un après-midi par semaine (cf. emploi du temps). « Différentes activités seront proposées : activités sportives, artistiques et culturelles, ateliers numériques... »*.

Service gratuit financé et coordonné par la Communauté de Communes.

RECENSEMENT

DE LA POPULATION

Votre agent recenseur Madame Marion ROZIER

Madame, Monsieur,



Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de **2009 à 2015**.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



LA GENDARMERIE VOUS CONSEILLE

CONTRE LES CAMBRIOLAGES.



10 conseils utiles pour se protéger:

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebâilleur
- Fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, garage...) et vos volets. Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux, voir d'un système d'alarme : *le principal ennemi des cambrioleurs est le temps !*
- Donnez l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique): un système d'éclairage par détecteur de mouvement suffit parfois à dissuader.
- Fermez votre porte à clé lorsque vous êtes chez vous.
- Ne laissez jamais vos clés cachées à l'extérieur (paillason, boîte aux lettres, pot de fleurs ...)
- Placez vos valeurs et bijoux en lieux sûrs, ne gardez aucun objet de valeur en évidence.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez vos objets de valeur et notez les numéros de série. Faites de même pour vos carnets de chèques, cartes de crédit.
- Restez discret sur certains détails privés (objets de valeur possédés, lieux de rangement).
- Soyez vigilant au contact des démarcheurs à domicile.

Vous êtes chez vous « l'habit ne fait pas le moine »!

- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues, même si ce sont des femmes ou des enfants.
- Pour toute personne en tenue, exigez une carte professionnelle (faux gendarmes, faux facteurs, faux agents EDF ...).
- En cas de doute faites le 17.

Que faire en cas d'absence durable :

- Votre domicile doit paraître habité; demandez à une personne de confiance qu'elle ouvre régulièrement vos volets.
- Avertissez vos voisins ou le gardien de la résidence de votre absence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance: une boîte aux lettres débordante de courriers révèle une longue absence.
- Pensez à l'opération « tranquillité vacances »: signalez votre absence à la gendarmerie et des passages fréquents à proximité de votre domicile seront effectués lors des patrouilles.

Aidez-nous à vous protéger :

- Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal, ne vous manifestez pas mais alertez sans tarder la gendarmerie en composant le 17 sur votre téléphone.
- Signalez les démarcheurs à la gendarmerie, les personnes et les véhicules qui vous paraissent suspects.

Vous êtes victime d'un cambriolage, aidez-nous à retrouver les voleurs

- Faites immédiatement appel à la gendarmerie, de jour comme de nuit.
- Laissez les lieux tels que vous les avez trouvés.
- Dressez une liste complète de tout ce qui vous a été dérobé.
- Faites opposition auprès de votre banque pour les chèques et les cartes de paiement volés.
- Sachez que pour l'enquête, des photos d'objets de valeur et des numéros de série seront utiles.



Le relais Assistantes Maternelles du Val de Seulles

Le relais propose **aux enfants**, accompagnés de leurs parents et/ou de leur assistante maternelle, ou de leur garde à domicile des temps d'éveil dans différentes communes :

- Audrieu
- Tilly sur Seulles
- Fontenay le Pesnel.



D'autres activités sont également proposées : sorties, manifestations culturelles, séances bébés lecteurs, séances « bébés barboteurs », en piscine....

Le programme des activités du Ram est disponible au Relais.

Accueille **les parents** et propose :

- une information sur les modes d'accueil,
- des listes d'assistantes maternelles,

Le Conseil Général vous propose également une liste d'assistants maternels agréés par commune sur le site internet :

<http://www.calvados.fr/cms/accueil-calvados/actions-departement/assurer-la-solidarite/agir-enfance-famille/modes-de-garde/assistantes-maternelles/ou-trouver-une-assistante-maternelle-dans-le-calvados>

- un soutien dans la fonction d'employeur,
- une écoute liée à l'accueil de leur enfant,
- des rencontres, des temps d'échange, des conférences en lien avec l'univers de la petite enfance.

Le Relais Assistantes Maternelles du Val de Seullles

Est un service gratuit



Les enfants de 0 à 6 ans
En accueil individuel

Les parents et futurs
parents employeurs
de l'accueil individuel



Les professionnel(le)s de
l'accueil individuel

Assistant(e)s
Maternelles
Agréé(e)s

Gardes à
Domicile

Accueille les assistantes maternelles,
les candidats à l'agrément, les gardes à
domicile et propose :



- un soutien dans la fonction de salarié,
- une écoute liée aux accueils,
- de la documentation professionnelle,
- des actions de professionnalisation
- la gestion des places d'accueil,

Le relais est un service gratuit.

Accueil SUR RENDEZ VOUS au
bureau:

Mardi de 14H à 16H

Jeudi de 14H à 17H

Vendredi de 13H30 à 16H

Le Relais Assistantes Maternelles est à votre disposition pour
vous accompagner dans la recherche d'une assistante maternelle.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Du Val de Seullles

9 rue de Bareux

19250 Tilly sur Seullles

☎ 02.31.26.58.03

✉ ram.valdeuseullles@wanadoo.fr

Contact : Anne-Sophie Boulet

ANIME DES TEMPS D'ÉCHANGES ET DES RENCONTRES

Temps d'éveil et de socialisation pour les enfants -

Séances
bébés
lecteurs

sorties

Séances
bébés
barboteurs
en piscine

Manifestations
culturelles...

Ateliers d'éveil
De 9h30 à 11h30

- Le mardi à Audrieu
- Le jeudi à Tilly sur Seullles
- Le vendredi à Fontenoy le Pesnel

Le programme des activités du Ram est adressé personnellement à chaque
assistante maternelle habitant sur le territoire du Val de Seullles,
il est également disponible au Relais.

Le Relais Assistantes Maternelles du Val de Seullles

9 rue de Bareux

19250 Tilly sur Seullles

☎ 02.31.26.58.03

✉ ram.valdeuseullles@wanadoo.fr

Contact : Anne-Sophie Boulet

Le Relais Assistantes Maternelles du Val de Seullles

INFORME et ACCOMPAGNE

Sur les conditions
d'accès et
d'exercice des
métiers de l'accueil
individuel

Sur l'ensemble
des modes de
gardes

La relation
salarié/employeur en
délivrant une
information générale et
en orientant vers les
différents services
compétents

Accueil SUR RENDEZ VOUS

Mardi de 14H à 16H

Jeudi de 14H à 17H

Vendredi de 13H30 à 15H30

OFFRE UN CADRE DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGES

Echange de pratiques
visant à la
professionnalisation des
Assistant(e)s
Maternel(le)s et des
Gardes à Domicile

Soirées
d'échanges animés
par des
professionnels

Réunions
d'information

70^{ème} D.DAY

Au cours de l'été 1944,

ST VAAST SUR SEULLES

Se trouve à l'arrière du Front de la Bataille de Tilly sur Seulles.

Le village constitue ainsi un point d'appui pour la ligne de défense allemande composée de pièces d'artillerie positionnées en retrait de la D173A à partir du Calvaire, dans les champs « Duval ».

Les unités de la Panzer Lerh du lieutenant Général Fritz Bayerlein attendent les ordres pour contre-attaquer vers Tilly sur Seulles. Cela aura pour conséquence des tirs puissants d'artillerie en provenance des navires britanniques mouillant au large des plages de Gold Beach à plus de 25 kms. Ces tirs massifs sont à l'origine de la 1^{ère} victime civile du village : Isidore DROUIN qui se trouve dans le jardin de la ferme du Manoir.

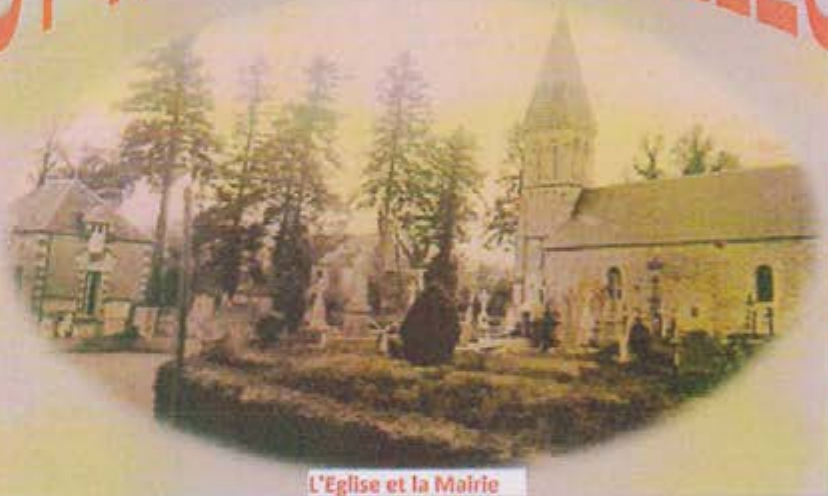
Par la suite, les habitants partent en exode vers la Mayenne. A la mi-juillet, les troupes allemandes se replient et quittent St Vaast. Avant leur départ, ils posent de nombreuses mines antichars et anti-personnel à partir de la ferme du Heussé jusqu'au hameau du Coisel. Dans ce hameau, après la fin des combats, les habitants reprennent leurs activités agricoles et certains d'entre eux sauteront sur ces impitoyables engins de mort.

Le 13 octobre 1944, dans la même journée, on dénombre 4 morts et 2 blessés graves.

En Mai 1945, St Vaast sur Seulles dénombre 8 victimes et 2 mutilés.



ST VAAST SUR SEULLES



L'Eglise et la Mairie

2014



ALBUM PHOTOS

LES RANDONNEES. PEDESTRES. V.T.T. EQUESTRES



Le Départ des randonnées V.T.T



Le départ de la rando VTT 45km

La Rando Pédestre



Le Départ de la Randonnée Pédestre

Première RANDONNEE EQUESTRE à St VAAST
Avec la collaboration de Marion et Alexandre





LE GROUPE de 20 enfants



Chez JACQUES



Chez Madame LEVERGNEUX



Chez PIERRE



Chez JEAN PIERRE



Chez PHILIPPE

HALLOWEEN 2013



SALON du livre 2013



Notre chef, HENRI prépare le dessert



Les spectateurs des DUOZOZIC

ARBRE DE NOËL



Arbre de Noël
(suite)
REPAS
des AINES



Vie pratique



Mairie

02.31.80.37.14 pendant les permanences le lundi de 14h à 17h30 le vendredi de 09h à 10h

Le Maire : 02.31.80.85.40 **de préférence 06.77.99.15.46**

Madame l'Adjoint Administratif : Madame Jacqueline ACHARD

Communauté de communes du Val de Seulles :

4 rue de Bayeux à Tilly sur Seulles—02.31.08.31 62

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30.

Fermé le vendredi matin et le mercredi après-midi.

SIVOS (transports scolaires) :

4 rue de Bayeux à Tilly sur Seulles—02.31.73.00.13

Médecins : à Tilly sur Seulles

Dr BARTOLUCCI : 1 rue de Bayeux— 02.31.08.00.14

Dr SEHIER : 5 rue de Balleroy— 02.31.80.89.25

Dr MADIGOU : 1 ch Cour Peron—02.31.80.80.05

Dr MOREL : 1 rue de Bayeux—02.31.08.09.33

Dentiste: à Tilly sur Seulles

Dr BENAMOU : 9 rue de Bayeux—02.31.80.82.61

Infirmiers : à Tilly sur Seulles

Cabinet Cécile VARIN, Jean Louis LEBOUTEILLER, Sandrine FRERET, Amélie RAFFY : 4 Place Gal de Gaulles—02.31.80.84.47

Lucie GRENET et Sonia MARIE: 9 bis rte de Balleroy— 02.31.80.84.02

Sébastien LALLEMAND : 2 rue de Bayeux— 02.31.80.93.11

Kinésithérapeutes : à Tilly sur Seulles

Jean Pierre FABIN : 20 rue Varende—02.31.08.08.08

Laurence MARIE : 1 rue de Bayeux— 02.31.80.87.79

Vétérinaire: à Tilly sur Seulles

Dr GOUDAL : Chemin Cour Péron—02.31.08.12.12

Assistante sociale:

Mme PIERRE au centre médico-social de St Manvieu Torrey - 02.31.80.67.28

**Bonne et heureuse
Année 2014**

BIBLIOTHEQUE

Permanences

LE LUNDI DE 16H à 18H

LE MERCREDI de 16H30 à 18H

LE SAMEDI de 10H30 à 11H30

RELIGION

Voir feuilles d'annonces Mensuelles de la
Paroisse

SAINT MARTIN de la SEULLES

Messe Saint PATRON Février

Messe des RAMEAUX

Messe de la TOUSSAINT

Messe des AINES



ACTIVITES NAUTIQUES

AQUA GYM (cours de 45 minutes)

LUNDI ▶ 16h30 ▶ 18h30

MARDI ▶ 19h30

MERCREDI ▶ 18h30

JEUDI ▶ 19h

Cours Enfants débutants

Enfants en perfectionnement

Adultes débutants

Adultes en perfectionnement

ACTIVITES/LEÇONS :

Apprentissage et Aquaphobie :

10 leçons de 30 minutes (groupe) 76 €

Perfectionnement :

10 leçons de 30 minutes (groupe) 76 €

Aquagym : (cours de 45 minutes)

Abonnement trimestriel (entrée comprise) 76 €

Abonnement annuel 210 €

Pour plus de renseignements

ou s'inscrire à ces cours

téléphoner 02 31 77 00 21

ou à la piscine aux heures d'ouverture public

Espace Aquatique

Villers-Bocage

Piscine intercantonale

Aunay-sur-Odon, Cantoire l'Éventé,
Eorey, Tilly-sur-Seilles et Villers-Bocage



Conception, photos et réalisation Vincent Thomassin 02 31 80 82 73 -7/06

Piscine intercantonale
Villers-Bocage

Espace
Aquatique

Le syndicat intercantonal pour la construction et la gestion d'une piscine dispose désormais d'un équipement de loisirs de référence dans le pays du Bessin au Virois, bien dimensionné et remplissant ses missions de service public

CET ESPACE AQUATIQUE

Permet de satisfaire des besoins les plus larges, aussi bien l'accueil des scolaires que du grand public.

BAIN LUDIQUE ▶

Une banquette à bulles, un canon à eau, une rivière à courant, un geyser.
Température : 29°

PATAUGEOIRE

Espace réservé aux bébés. Température : 30°

BASSIN SPORTIF

Le bassin sportif de 25 mètres et ses 4 couloirs de nage de 1.05 à 2.15 m.
Température : 28° ▼

TARIFS

ENTRÉES PUBLIC

Entrée adulte 4,20 €
Entrée enfant (-17 ans) 2,90 €
Carte 10 entrées adultes (valable 1 an) 32 €
Carte 10 entrées enfants (valable 1 an) 22 € (-17 ans)
Abonnement mensuel 22 €
Abonnement trimestriel 61 €
Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans
Gratuité aux accompagnateurs de groupes structurés
(centre aéré, colonie de vacances...)

Gratuité pour les adultes accompagnant les enfants lors des leçons de natation (baignade interdite)
Brevet de natation (hors entrée) 8 €
Bonnet de bain 1,50 €

HORAIRES D'OUVERTURE

PERIODE SCOLAIRE

Lundi Leçons
Mardi 16h30 20h00
Mercredi 14h00 19h00
Jeudi 16h30 19h30
Vendredi 16h30 20h30
Samedi 14h00 18h00
Dimanche 09h00 13h00

VACANCES SCOLAIRES

Lundi 14h 19h30
Mardi 14h 19h30
Mercredi 14h 19h30
Jeudi 14h 19h30
Vendredi 14h 19h30
Samedi 14h 19h30
Dimanche 9h 13h00

Le port du bonnet de bain est obligatoire
EVACUATION DES BASSINS 15 MINUTES
AVANT LA FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT



